

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 15 janvier 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

- Sont présents:

Madame la maire
Nathalie Ross
Messieurs les conseillers
Jean-Sébastien Naud
Luc Gilbert
Hervé Gaudreault
- Sont absents :

Messieurs les conseillers
Martin Simard
Christian Bernard Oyourou
François Maltais

Est également présente : Madame Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1.

Mot de bienvenue du maire;
2.

Lecture et adoption de l'ordre du jour;⁽⁴⁵⁰⁹⁾
3.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026;⁽⁴⁵¹⁰⁾
4.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le règlement de taxation 2024;⁽⁴⁵¹¹⁾
5.

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023;⁽⁴⁵¹²⁾
6.

DOSSIERS DE LA MAIRIE :

6.1.

Compte-rendu des activités du dernier mois;

6.2.

Suivi des grands dossiers;

6.3.

Prochaine séance;

7.

PÉRIODE DE QUESTIONS;

8.

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

8.1.

Nomination d'un nouveau membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);⁽⁴⁵¹³⁾

8.2.

Explos-Nature – Appui au projet *Regard sur les fonds marins: éducation à la richesse sous-marine du Saint-Laurent*;⁽⁴⁵¹⁴⁾

8.3.

Explos-Nature – Demande d'appui pour la 14^e édition du Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord;⁽⁴⁵¹⁵⁾

8.4.

Club de gymnastique – Appui au projet *Achat d'un sol dynamique et matériel divers*;⁽⁴⁵¹⁶⁾

8.5.

Approbation des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020;⁽⁴⁵¹⁷⁾

8.6.

Approbation des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021;⁽⁴⁵¹⁸⁾

8.7.

Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes au 4 décembre 2023;⁽⁴⁵¹⁹⁾

8.8.

Approbation des prévisions budgétaires 2024 de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes;⁽⁴⁵²⁰⁾

- 8.9. Association pulmonaire du Québec (APQ) – Campagne *Villes et municipalités contre le radon*; ⁽⁴⁵²¹⁾

8.10. Contrat de conciergerie de l’édifice municipal; ⁽⁴⁵²²⁾
9. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :

9.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de décembre 2023; ⁽⁴⁵²³⁾

9.2. Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de décembre 2023; ⁽⁴⁵²⁴⁾

9.3. Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023; ⁽⁴⁵²⁵⁾

9.4. Dépôt des états semestriels du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023; ⁽⁴⁵²⁶⁾
10. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

10.1. Programme d’aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (Dossier : ZHE33337 – 95018 (9) – 20230518-011); ⁽⁴⁵²⁷⁾
11. DOSSIERS DE L’URBANISME ET DE L’ENVIRONNEMENT :

11.1. Adoption du second projet de règlement no. 2023-178 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage afin d’agrandir la zone 24-Pr à même une partie de la zone 23-Fc qui sera réduite d’autant; ⁽⁴⁵²⁸⁾
12. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR;

13. DOSSIERS SALLE DE QUILLES;

14. DOSSIERS DE L’AGENTE DE DÉVELOPPEMENT;

15. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :
- 15.1. Dépôt de la grille de tarification pour la programmation des activités de la session hivernale 2024; ⁽⁴⁵²⁹⁾
16. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D’AIDE FINANCIÈRE;

17. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D’ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;

18. CORRESPONDANCE;

19. AFFAIRES NOUVELLES;

20. PÉRIODE DE QUESTIONS;

21. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;

22. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée régulièrement constituée.

24-01-4509

Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le point « Affaires nouvelles » soit maintenu ouvert.

24-01-4510	Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026 IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.
24-01-4511	Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le règlement de taxation 2024 IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2023 concernant le règlement de taxation 2024, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.
24-01-4512	Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit. DOSSIERS DE LA MAIRIE Compte-rendu des activités du dernier mois Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois. Suivi des grands dossiers Le maire fait un suivi des grands dossiers. Prochaine séance Séance ordinaire du 12 février 2024 à 19 h. PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

24-01-4513

Nomination d'un nouveau membre pour siéger au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est régi par le Règlement n° 2018-124 relatif à la constitution du comité consultatif d'urbanisme ainsi que ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2018-124, tel qu'amendé, prévoit que le CCU doit être constitué de 5 membres, soit 1 membre du conseil nommé par le conseil et 4 membres déterminés et choisis par le conseil parmi les résidents du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat de chaque membre du comité est de deux ans et que ce mandat est renouvelable, conformément à l'article 5 dudit règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE nommer, pour une période de deux ans, à titre de résident, M. Bernard Lefebvre, membre du Comité consultatif d'urbanisme.

24-01-4514

Explos-Nature – Appui au projet *Regard sur les fonds marins: éducation à la richesse sous-marine du Saint-Laurent*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite appuyer le projet d'Explos-Nature intitulé *Regard sur les fonds marins: éducation à la richesse sous-marine du Saint-Laurent*, projet déposé dans le cadre du Fonds d'Action Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de collecte et de diffusion d'images sous-marines permettra de sensibiliser les jeunes et leur famille à la beauté et la richesse des fonds marins tout en évoquant les enjeux environnementaux actuels;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'éduquer les visiteurs de la région et ses habitants à la beauté et la fragilité de ces écosystèmes;

CONSIDÉRANT QU'Explos-Nature est un employeur d'importance aux Bergeronnes au niveau éducatif et scientifique;

CONSIDÉRANT QU'Explos-Nature joue également un rôle essentiel dans le rayonnement des attraits naturels de la région et saura mettre en valeur les fonds marins et ainsi, amener le public à se questionner sur le rôle que chacun peut jouer dans leur préservation;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie Explos-Nature dans leur projet *Regard sur les fonds marins: éducation à la richesse sous-marine du Saint-Laurent*.

CONSIDÉRANT QU’Explos-Nature souhaite déposer une demande dans le cadre du programme "Festivals locaux – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine" de Patrimoine canadien, pour la 14^e édition qui se déroulera du 16 au 22 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet rejoint la Municipalité des Bergeronnes dans tous ses aspects;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie Explos-Nature pour le dépôt d’une demande dans le cadre du programme "Festivals locaux – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine" de Patrimoine canadien, pour la 14^e édition du Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord.

CONSIDÉRANT QUE le Club de gymnastique l’Envol de Forestville désire déposer une demande d’aide financière à la MRC pour le projet *Achat d’un sol dynamique et matériel divers* dans le cadre du programme de vitalisation municipale;

CONSIDÉRANT QU’il est indispensable de donner aux jeunes sportifs tous les outils et équipements nécessaires afin que ceux-ci puissent progresser et se démarquer avec les autres clubs de la région;

CONSIDÉRANT QUE les performances de nos jeunes athlètes contribueront au rayonnement de la Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes souhaite appuyer ledit projet;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil appuie la demande de financement intitulée *Achat d’un sol dynamique et matériel divers* du Club de gymnastique l’Envol de Forestville, dans le cadre du programme de Vitalisation municipale, piloté par la Municipalité régionale de comté de la Haute-Côte-Nord (MRC HCN).

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE donner suite au rapport d’approbation de la Société d’Habitation du Québec et d’approuver les états financiers vérifiés de l’Office municipal d’habitation de Bergeronnes pour l’exercice financier terminé le 31 décembre 2020.

24-01-4518	Approbation des états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE donner suite au rapport d'approbation de la Société d'Habitation du Québec et d'approuver les états financiers vérifiés de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.
24-01-4519	Approbation du budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes au 4 décembre 2023 IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE donner suite au rapport d'approbation de la Société d'Habitation du Québec et d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes pour l'année 2023, étant de 156 127 \$ au 6 avril 2023. Ce budget prévoit un déficit d'opération estimé à 102 998 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 10 300 \$.
24-01-4520	Approbation des prévisions budgétaires 2024 de l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS DE donner suite au rapport d'approbation de la Société d'Habitation du Québec et d'approuver les prévisions budgétaires 2024 présentées par la Société d'habitation du Québec pour l'Office municipal d'habitation de Bergeronnes de 141 133 \$, prévoyant ainsi un déficit de l'ordre de 84 284 \$ et une participation financière de la Municipalité à ce déficit de 8 428 \$. De plus, la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM (remplacement, amélioration et modernisation) capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.
24-01-4521	Association pulmonaire du Québec (APQ) – Campagne Villes et municipalités contre le radon CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ) sollicite la participation de la Municipalité à la Campagne <i>Villes et municipalités contre le radon</i>; CONSIDÉRANT QUE cette campagne a pour principal objectif de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente pour la santé; CONSIDÉRANT QUE ce gaz souterrain radioactif est la principale cause de cancer du poumon chez les non-fumeurs;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil participe à la Campagne de sensibilisation *Villes et municipalités contre le radon* offerte par l'Association pulmonaire du Québec (APQ).

24-01-4522

Contrat de conciergerie de l'édifice municipal

CONSIDÉRANT QUE le contrat de conciergerie de l'édifice municipal a pris fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conclure un contrat de services;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil autorise la directrice générale à aller en appel d'offres pour le service d'entretien ménager de l'édifice municipal;

QUE mesdames le maire et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat de services aux conditions et modalités prévues entre les deux parties.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

24-01-4523

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 101 681,94 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2023:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 101 681,94 \$.

24-01-4524

Dépôt et acceptation de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 34 518,15 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de décembre 2023:

Je, Nicole Maltais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 34 518,15 \$.

24-01-4525

Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prenne acte du dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} octobre au 31 décembre 2023, tels que déposés par la directrice générale.

24-01-4526

Dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

DE prendre acte du dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023, tels que présentés par la directrice générale.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

24-01-4527

Programme d’aide à la voirie locale sous-volet – Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale (Dossier : ZHE33337 – 95018 (9) – 20230518-011)

ATTENDU QUE la Municipalité des Bergeronnes a pris connaissance des modalités d’application du volet Projets particuliers d’amélioration (PPA) du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d’aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l’année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l’acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

24-01-4528

Adoption du second projet de règlement no. 2023-178 modifiant le règlement 2010-050 relatif au zonage afin d'agrandir la zone 24-Pr à même une partie de la zone 23-Fc qui sera réduite d'autant

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, modifier son règlement de zonage afin de répondre aux réalités d'aménagement et de développement de son territoire, comme prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)*;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un nouveau bâtiment d'accueil touristique est prévu sur le lot 5 024 290 pour le projet Mer et monde dans la zone 23-Fc;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5 024 290 est localisé dans 3 zones distinctes: 24-Pr, 25-Pr et 23-Fc;

CONSIDÉRANT QU'une partie du territoire possède des contraintes majeures (servitude, zones de glissement de terrain, tourbières) qui ne permettent pas de relocaliser le bâtiment ailleurs à proximité des infrastructures existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet envisagé se situe dans la zone 23-Fc où l'usage souhaité n'est pas permis;

CONSIDÉRANT QUE dans la zone 24-Pr, il y aurait possibilité d'autoriser le projet;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il y a lieu de modifier le règlement de zonage 2010-050 afin de modifier les limites des zones 24-Pr et 23-Fc;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 16 octobre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique a été tenue le 8 janvier 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Hervé Gaudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le second projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

RÈGLEMENT N°. 2023-178

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT N° 2010-050
RELATIF AU ZONAGE AFIN
D'AGRANDIR LA ZONE 24-PR À
MÊME UNE PARTIE DE LA
ZONE 23-FC QUI SERA RÉDUITE
D'AUTANT

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le plan de zonage faisant partie intégrante du Règlement de zonage N° 2010-050 est modifié afin d'ajuster les limites des zones 24-Pr et 23-Fc avec le chemin Jalbert, le tout tel que présenté en Annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES, ce 15^e jour de janvier 2024

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Aucun dossier.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Dépôt de la grille de tarification pour la programmation des activités de la session hivernale 2024

24-01-4529

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil prenne acte du dépôt de la grille de tarification pour la programmation des activités de la session hivernale 2024 telle que présentée par la directrice générale.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

Aucune demande.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ

Aucune demande.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 43.

Signé

Nathalie Ross, maire



Nicole Maltais

Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».

